

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-juin,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	8 + 8	16
Total des voix : 19		

Etaient présents :

5 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Philippe MARANGES** (Castellane) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) et **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentant de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : **Georges BOTELLA**

Date de convocation
07/06/2024

Ont donné pouvoir :

7 porteurs d'1 voix : **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) à Christophe BIANCHI ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aups) à Philippe MARANGES ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à Jean-Marie PAUTRAT ; **Antoine FAURE** (Aups) à Georges BOTELLA ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à Bernard CLAP ; **Bernard MAGNAN** (Valensole) à Arlette RUIZ

1 porteur de 2 voix : **Nathalie PEREZ-LEROUX** (Conseil départemental du Var) à Jacques AVANIAN

Réponse à l'appel à projet « plantons des haies » DU plan de relance : accompagnement à l'implantation de haies et d'alignements d'arbres intraparcellaires (agroforesterie)

Le Parc naturel régional du Verdon porte depuis 2016 un programme de plantation de haies et d'alignements d'arbres sur le plateau de Valensole. Ce programme a abouti à la plantation d'un total de 12 km de haies, soit 9356 arbres chez 31 agriculteurs.

Fort de ces premières expériences, le Parc souhaite poursuivre le développement de l'implantation de haies et d'alignement d'arbres intra-parcellaires, à l'échelle de l'ensemble de Parc.

Pour continuer à accompagner les projets de plantation sur le territoire, le Parc a répondu à l'appel à projet « eau et biodiversité » de l'Agence de l'Eau en 2023 pour identifier les secteurs à fort enjeu biodiversité sur les communes du Var et ainsi cibler et accompagner les projets de plantation sur ces zones mais aussi continuer les projets liés à la trame turquoise sur le plateau de Valensole.

L'appel à projet « Pacte en faveur de la haie », qui fait partie du programme d'investissement « France Nation Verte », permettra d'accompagner des projets de plantation existants en dehors des zones à enjeu « prioritaires », objet de la présente présentation.

Le programme « Pacte en faveur de la haie » fait combine deux dispositifs activés en parallèle :

- Un dispositif « animation » à destination des organismes de développement agricole et collectivités, qui finance les actions d'animation telle que la sensibilisation, l'aide au montage des dossiers et aux études préalables et l'ingénierie de projets d'implantation de haies et alignements d'arbres intraparcellaires (agroforesterie),
- un dispositif « investissement » à destination des agriculteurs qui financera la plantation des haies et d'alignement d'arbres intraparcellaires à hauteur de 80% (taux minimum en cours de finalisation).

Le dispositif d'animation se décline en 4 volets :

- volet 1 : sensibilisation et communication, plafonné à 10% du coût total du projet
- volet 2 : accompagnement individuel ou collectif à la plantation plafonné à 1700€ par projet et à hauteur de 20 % des dépenses totales du projet de plantation
- volet 3 : accompagnement à la mise en œuvre d'une gestion durable par la réalisation de diagnostics simplifiés plafonnés à 1750€ par projet
- volet 4 : accompagnement et formation des conseillers, plafonné à 10% du coût total du projet

Afin de compléter les moyens du Parc en termes d'accompagnement des porteurs de projet, et en particulier ceux situés en dehors des zones à enjeux forts de préservation de la qualité de l'eau et/ou de la biodiversité visées par l'Agence de l'Eau, le Parc souhaite se positionner sur cet appel à projet.

L'accompagnement individuel de chaque porteur de projet est envisagé de la manière suivante :

- réalisation par le Parc des volets 1 et 2
- délégation à un prestataire spécialisé des volets 3 et 4

Il est envisagé un accompagnement de 13 projets dans le cadre de ce financement sur la période 2024-2026.

Coût total TTC : 47 759,90 €

Etat-DRAAF : 38 207,92 €

Autofinancement : 9 551,98 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'opération ainsi présentée,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

